

COMMUNE DE TOUSSON

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11
Convocation le : 20 septembre 2024
Affichage : 03 octobre 2024

Séance du Jeudi 26 septembre 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 26 septembre, à 19h30, le conseil municipal de la commune de TOUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

Présents :

Michaël GOUÉ, Jean-Michel CARDINALI, Nathalie CHARBONNIER, Jean-Claude CABRAL, Marie-Christine ZANONI, Emilie PARMENTIER, Aline MARCHESAN, Maxime HIEST

Pouvoir : Mme PALFROY a donné procuration à Mme MARCHESAN

M. KOCH a donné procuration à Mme ZANONI

M. DURRIERE a donné procuration à Monsieur le Maire

Absents non excusés : Néant

Avant l'ouverture de séance, Monsieur le Maire, demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **Décision modificative pour l'ouverture des crédits au compte 673.**

La demande est acceptée par le Conseil Municipal.

Ouverture de la séance : 19h30

Le Compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CHARBONNIER

1) Délibération 2024-18

Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Avis du conseil municipal sur le projet de PLUi arrêté

Après de nombreuses réunions auprès de la Communauté de Commune du Pays de Fontainebleau concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet arrêté.

- **Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLUi** arrêté par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, mais considère qu'il y a lieu de réaliser des ajustements qui pourront être intégrés au document à l'issue de l'enquête publique tels que mentionnés ci-après :
- Identifier comme Mare et mouillère les mares Rue de la Roncelette et Rue de Maisse.
- La Zone NJ Rue de la Roncelette à requalifier : Espaces verts protégés aménageables

2) Délibération 2024-19

Budget : Décision modificative pour l'ouverture de crédit au compte 673.

Sur l'exercice 2023, des allocations compensatrices ont été versées à la commune pour un montant de 2.766,00 €. La Trésorerie de Fontainebleau demande au conseil municipal de prendre une décision modificative car le montant alloué à la commune n'était que de 2.305,00€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'ouverture de crédit au compte 673 afin de régulariser les comptes sur l'année 2023.

QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Les travaux de renforcement de chaussée sur la RD 63 entre la commune de Tousson et la limite du département de Seine-et-Marne débuteront début novembre 2024. Ces travaux nécessiteront la fermeture de la route pour une durée de 3 mois.
- Le repas des aînés est prévu pour le dimanche 8 décembre,
- La distribution des colis se fera le samedi 7 décembre.
- Le marché de Noël : 30 novembre
- Le dossier, concernant les prises oubliées et la complétude, avance. Seine-et-Marne numérique a attribué un nouveau marché ; les travaux sont prévus pour l'année 2025.
- Des propositions pour le camion à pizza sont arrivées en mairie.
- Vœux du maire : le samedi 11 janvier à 11 heures à la salle polyvalente.

Monsieur CARDINALI :

- Présente plusieurs devis pour le cimetière.
- Pour les mares :
 - La rénovation de la mare rue de Maisse est à l'étude avec une prise en charge de la part du PNR.
 - La mare de Préaux sera étudiée également.

Madame PARMENTIER :

- La directrice présente une demande de l'école concernant un voyage scolaire au Puy du Fou et marais poitevin. La participation financière va être étudiée.
- Questionne sur la vitesse et la circulation rue de Maisse.
- - **Monsieur le Maire** propose d'analyser les données recueillies par le radar pédagogique et aux habitants de solliciter le département à ce sujet.

Monsieur HIEST :

- Demande si la parcelle de l'antenne FREE sera vendue à l'exploitant.
 - **Le Conseil Municipal** souhaite proposer la location d'une surface plus importante.

Madame MARCHESAN :

- Participe à l'enrichissement des photographies pour le patrimoine du Parc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

La secrétaire

